

# Nouvel horaire du bihoraire : vérifiez votre boiler électrique

28/01/2026

Depuis le nouvel horaire du bihoraire, certains boilers électriques chauffent peut-être plus que nécessaire. Explications et conseils pour ne pas alourdir votre facture d'électricité.

## Fonctionnement du boiler

Généralement, les personnes qui ont un **compteur bihoraire** et qui produisent de l'eau chaude via un **boiler électrique**, font chauffer leur eau **durant la nuit**, c'est-à-dire durant les heures creuses. La mise en marche du boiler électrique est réglée grâce à :

- un **minuteur** dans la boîte à fusibles ;
- un **minuteur** branché sur le boiler ;
- des **régLAGES** directement sur le boiler.

Dans ce cas, le boiler chauffe souvent entre 22h à 7h et ne dépend pas des heures creuses du compteur électrique.

Mais certains boilers électriques sont **parfois directement reliés au compteur électrique**. Ces boilers s'allument en fonction de **l'impulsion électrique** envoyée par le gestionnaire de réseau de distribution (GRD). Le GRD envoie l'impulsion électrique afin que la roulette « heures creuses » se mette en route.

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2026, ces boilers électriques chauffaient donc la **nuit** (heures creuses) et le **week-end** en continu (heures creuses).

Mais depuis le nouvel horaire du bihoraire, il y a **plus d'heures creuses** puisqu'elles sont réparties la nuit (de 22h à 7h) et durant une partie de la journée (de 11h à 17h). Ces boilers **chauffent donc plus longtemps et plus souvent** (durant 2 périodes) et **consommer plus d'électricité**.

## Conseil

**Vérifiez** comment votre boiler électrique fonctionne et comment il est installé. S'il s'allume en fonction de **l'impulsion** envoyée par le GRD, il serait peut-être préférable de **régler votre boiler** pour qu'il ne chauffe pas 2 fois sur la journée.

**Exemple** : si vous consommez de l'eau chaude **uniquement le matin**, vous pouvez modifier votre installation pour que le boiler **chauffe uniquement la nuit**. Si vous n'avez **pas besoin d'eau chaude le matin**, il vaut mieux modifier votre installation pour que le boiler chauffe **uniquement de 11h à 17h**. L'idéal est de chauffer l'eau **pendant les heures creuses** et **avant** de l'utiliser.

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez vous adresser :

- au **Guichet de l'énergie** le plus proche de chez vous ;
- au **tuteur énergie du CPAS** de votre commune ;
- à un **électricien, un plombier ou un chauffagiste** (selon ses compétences). Attention, c'est payant et ça peut coûter cher.

## Astuce éco-conso

En fonction de la composition de votre ménage et de vos besoins, il n'est souvent pas nécessaire de chauffer l'eau pendant des heures. L'idéal est de **fixer la période de chauffe avant** d'utiliser l'eau chaude en fonction :

- des **heures creuses** ;
- de vos **habitudes** de consommation.

Pour plus d'informations sur le nouveau bihoraire, voyez notre actualité « [Électricité?: les horaires du bihoraire changent?](#) ».